

**CONSEIL DE PARIS**  
*Séance des 14-15-16 décembre 2009*

**Vœu présenté par Jean-Pierre Caffet et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés dans le cadre du Budget Primitif 2010, relatif au financement des centres d'hébergement d'urgence**

Considérant que l'Etat, compétent en matière de prise en charge des personnes sans abri a la responsabilité de financer le fonctionnement des centres d'hébergement d'urgence et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;

Considérant que le CASVP gère 5 CHRS avec un déficit supporté par la Ville de 1 Million d'euros en 2008 ;

Considérant que le CASVP gère également 4 centres d'hébergement d'urgence avec un déficit de 1,7 Million d'euros cumulé entre 2005 et 2008 ;

Considérant que ces désengagements financiers de l'Etat pénalisent l'amélioration des conditions d'accueil, d'accompagnement social et d'insertion des personnes hébergées ;

Considérant que le plan Refondation de l'hébergement d'urgence, annoncé par le gouvernement en novembre dernier, pourrait se traduire par la mise en place d'une tarification à l'activité, qui priverait les établissements des moyens d'action nécessaire pour l'accueil des publics les plus fragiles ;

**Sur proposition de Jean-Pierre Caffet et des élus du groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu :**

**- Que l'Etat revalorise les dotations accordées aux CHU et CHRS du CASVP afin d'apurer les déficits constatés et de mettre en œuvre des mesures innovantes, comme la création de places en hébergement diffus, qui leur sont aujourd'hui refusées ;**

**- Que le CASVP continue à engager les recours contentieux nécessaires à la revalorisation des dotations versées par l'Etat pour le fonctionnement des CHRS, comme il le fait avec succès depuis 2006.**

